Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260716-090726DELIB10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le neuf juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
M. Yves BRUNET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Thomas CHEVALIER, Adjoints.

Mme Manuella ABBÉ, Mme FRATTINI Héloïse, M Pascal FRENDO, M Pascal GODEST, Mme Nathalie JOSSELIN, M Franck JOSSET, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme LE ROLLAND Florence

Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M Yves BRUNET
M. Jean-Baptiste CORDON donne procuration à M Philippe DAULY

Secrétaire de séance : Mme Nathalie JOSSELIN

Annule et remplace la délibération 1 du 19 février 2016

Délibération 10 CONVENTION CROIX ROUGE FRANCAISE

Monsieur le Maire souhaite avertir les conseillers que la croix Rouge Française propose une autre convention qui permet de ne pas faire d'avance financière et dont le fonctionnement est payant uniquement si leur intervention est nécessaire.

Les montants de leurs interventions sont évalués ainsi :

- Petit incident paiement entre 200 et 400 €

- Gros incident paiement maximum 4 000 €

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette nouvelle offre et d'être autorisé à signer la convention.

Les conseillers acceptent cette nouvelle proposition de la Croix Rouge Française et autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Fait et délibéré les Jour, Mois et An susdits

MAIRIE DE BOURSEUL ★ 22130 Côtes d'Armor ★

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

Secrétaire de séance
Mme Nathalie JOSSELIN

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 10 7 2026

MAIRIE DE BOURSEUL ★ 22130 Côtes d'Armor ★